

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
8 Février 2019**

OBJET : Prise à bail d'un local sis à Marseille 13012, Route d'Enco de Botte, destiné à l'installation d'une maison du bel âge.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 8 Février 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver, sous réserve d'une estimation locative conforme des Domaines, la prise à bail du local en rez-de-chaussée situé 1/3/5 Route d'Enco de Botte, 13012 Marseille afin d'y installer une maison du bel âge,
- d'autoriser la signature dudit bail ainsi que de tout autre document se rapportant à cette opération

Le loyer annuel d'un montant de 48.000,00 € auquel il faudra ajouter les charges de copropriété, la taxe foncière, seront imputés au chapitre 011 du budget départemental.
Les honoraires de l'agence d'un montant de 8.640,00 € TTC seront imputés au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

